

Rappel des critères de la levée d'isolement des cas confirmés des centres COVID-19:

Les cas confirmés doivent rester en isolement jusqu'à ce que les critères de la levée de l'isolement soient rencontrés.

L'isolement devrait être assuré dans un centre d'isolement ou dans une structure de soins dès la confirmation jusqu'à la guérison.

L'isolement à domicile est autorisé après évaluation des conditions d'hébergement telle que définies dans le cahier des charges.

La guérison virologique est déclarée si **un (1) test RT-PCR est négatif** :

- Pour les sujets asymptomatiques : 14 jours après la date de confirmation de laboratoire
- Pour les sujets symptomatiques
 - Période d'au moins 14 jours écoulée depuis le début des signes.
 - Et absence de symptômes aigus depuis 72 heures
 - Et absence de fièvre depuis 72 heures (sans prise d'antipyrétiques).

Les sujets déclarés guéris doivent encore s'auto-isoler à domicile et porter un masque chirurgical pendant les 14 jours qui suivent la date de guérison.

La levée de l'isolement est aussi indiquée pour les patients pris en charge dans un centre COVID-19 et dont la durée d'évolution dépasse 4 semaines sans négativation du test RT-PCR (deux tests RTPCR de contrôle positifs). Ils doivent s'auto-isoler à domicile et porter un masque chirurgical pendant les 14 jours qui suivent la levée de l'isolement du centre.

Cordialement

Prof Nissaf Bouafif ép Ben Alaya

General Director

National Observatory of New and Emerging Diseases

Ministry of Health, Tunisia

Head of Departement

Preventive Medicine and Epidemiology

Faculty of Medicine of Tunis